



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de construire

Question écrite n° 32534

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement au sujet des constructions sans permis. Il souhaiterait connaître, par arrondissement et pour l'année 1998, le nombre de procès-verbaux dressés pour constructions sans permis, le nombre des régularisations intervenues par obtention de permis de construire, le nombre d'actions répressives engagées, ainsi que les démolitions ordonnées et exécutées.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur les constructions édifiées sans permis de construire et souhaite connaître, pour l'année 1998 et par arrondissement, les statistiques relatives aux procès-verbaux dressés pour construction sans permis, aux régularisations intervenues par obtention de permis de construire, aux actions répressives engagées ainsi qu'aux démolitions ordonnées et exécutées. La direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction est chargée de recueillir et d'exploiter les statistiques en matière de contentieux de l'urbanisme au niveau national. Les résultats des statistiques nationales concernant l'année 1998 et répondant aux questions soulevées par l'honorable parlementaire figurent sur le tableau ci-joint. (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32534

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4244

Réponse publiée le : 15 novembre 1999, page 6605